



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20265-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LEGALITÉ</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.390**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : VÉHICULES ÉLECTRIQUES - ATTRIBUTION D'UN STATUT SPÉCIFIQUE EN  
MATIÈRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION.**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, M. André GUINDE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures  
Direction Gestion de Voirie

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Stéphane PAOLI

**Politique Publique** : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**OBJET** : VÉHICULES ÉLECTRIQUES - ATTRIBUTION D'UN STATUT SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 9 décembre 2009, nous avons délibéré sur la politique globale du stationnement afin de mettre en place une gestion cohérente des déplacements, dans une volonté de désencombrement et d'une meilleure organisation de la vie en Centre Ville et dans la périphérie.

Pour cela, nous avons décidé l'extension du stationnement payant sur voirie, mis en place un tarif "développement durable" et procédé à des modifications tarifaires et à la création de nouvelles modalités de paiement.

En outre, au 1er semestre 2011, la commune a été déclarée "ville test" dans le cadre du plan ZAPA-zone d'action pour l'air - et s'inscrit dans le plan climat énergie territorial (PECT).

Afin d'accompagner ces choix en matière d'extension de l'aire piétonne, de volonté d'apaisement du centre ville et d'amélioration de la qualité de l'air, il vous est proposé, aujourd'hui, une mesure supplémentaire à travers l'attribution d'un statut spécifique aux véhicules électriques.

En effet, les véhicules électriques pourraient bénéficier de la gratuité du stationnement sur voirie.

Ce statut spécifique des véhicules électriques sera, bien évidemment, encadré par l'arrêté municipal réglementant l'aire piétonne.

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la gratuité du stationnement sur voirie aux véhicules électriques affichant le macaron adéquat délivré à cet effet ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'élue délégué à la Circulation, au Stationnement, à la Voirie et Autorisations de voirie à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place de cette mesure.

**2012.390 - VÉHICULES ÉLECTRIQUES - ATTRIBUTION D'UN STATUT SPÉCIFIQUE EN  
MATIÈRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 3</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 46</b>
<b>Pour</b>	<b>: 46</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**